



Procès-verbal
de la séance extraordinaire du conseil municipal
tenue le 18 décembre 2017 à 20 h 15

À une séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2017 à 20 h 15 à l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS :

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Les conseillères et conseillers	Rosa Borreggine
	Normand Leroux
	Caroline Vinet
	Véronique Martino
	Daniel Cantin
	Judith Gagnon

formant quorum;

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Le directeur général, Jean Beaulieu
Le greffier et directeur des Services juridiques, Jean-François Gauthier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son honneur monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

RÉSOLUTION N^o 649-12-2017

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE le projet d'ordre du jour soit adopté comme présenté :

- | | | |
|-------------|-----|--|
| 649-12-2017 | 1. | <u>Adoption de l'ordre du jour</u> |
| | 2. | <u>Période de questions du public</u> (article 322 – Loi sur les cités et villes) |
| 650-12-2017 | 3. | <u>Adoption - Prévisions budgétaires et incidences - Année 2018</u> |
| | 4. | <u>Règlements</u> |
| 651-12-2017 | 4.1 | Adoption - Règlement 455-2017 - Compensation pour le service d'aqueduc |
| 652-12-2017 | 4.2 | Adoption - Règlement 454-2017 - Compensation pour le service de la Régie d'assainissement des eaux usées |
| 653-12-2017 | 4.3 | Adoption - Règlement 456-2017 - Variété de taux de la taxe foncière générale |
| 654-12-2017 | 4.4 | Adoption - Règlement 457-2017 - Modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations |
| 655-12-2017 | 4.5 | Adoption - Règlement 458-2017 - Taux pour les taxes de secteurs |

--	--

Maire Greffier
Initiales



Procès-verbal
de la séance extraordinaire du conseil municipal
tenue le 18 décembre 2017 à 20 h 15

-
- | | | |
|-------------|-----|--|
| 656-12-2017 | 4.6 | Adoption - Règlement 459-2017 - Compensation pour le service de cueillette, de transport et de disposition des ordures et des matières recyclables |
| 657-12-2017 | 5. | <u>Adoption - Programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020</u> |
| | 6. | <u>Période de questions du public</u> (article 322 – Loi sur les cités et villes) |
| 658-12-2017 | 7. | <u>Levée de la séance</u> |

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

RÉSOLUTION N° 650-12-2017

ADOPTION
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET INCIDENCES
ANNÉE 2018

ATTENDU QU'au cours de l'année 2018, la Ville aura à pourvoir un budget comportant des revenus au montant total de 24 038 600 \$ et des dépenses au montant total équivalent;

ATTENDU la présentation du budget 2018 par le trésorier lors de l'assemblée extraordinaire du 18 décembre 2018;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le budget des activités de fonctionnement de l'année 2018 au montant total de 24 038 200 \$ est adopté.

RÉSOLUTION N° 651-12-2017

RÈGLEMENT 455-2017
COMPENSATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 20 novembre 2017;

ATTENDU l'adoption du projet de règlement lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 11 décembre 2017;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE le règlement de taxation no 455-2017, pour pourvoir au paiement annuel pour le service d'aqueduc, soit adopté.



Procès-verbal
de la séance extraordinaire du conseil municipal
tenue le 18 décembre 2017 à 20 h 15

RÉSOLUTION N° 652-12-2017

RÈGLEMENT 454-2017
COMPENSATION POUR LE SERVICE DE LA
RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 20 novembre 2017;

ATTENDU l'adoption du projet de règlement lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 11 décembre 2017;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE le règlement de taxation no 454-2017, pour pourvoir au paiement annuel pour le service de la Régie d'assainissement des eaux usées, soit adopté.

RÉSOLUTION N° 653-12-2017

RÈGLEMENT 456-2017
VARIÉTÉ DE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 20 novembre 2017;

ATTENDU l'adoption du projet de règlement lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 11 décembre 2017;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE le règlement de taxation no 456-2017, décrétant la variété de taux de la taxe foncière générale, soit adopté.

RÉSOLUTION N° 654-12-2017

RÈGLEMENT 457-2017
MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES MUNICIPALES ET DES
COMPENSATIONS

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 20 novembre 2017;

ATTENDU l'adoption du projet de règlement lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 11 décembre 2017;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE le règlement de taxation no 457-2017, pour établir les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations, soit adopté.

--	--

Maire Greffier
Initiales



Procès-verbal
de la séance extraordinaire du conseil municipal
tenue le 18 décembre 2017 à 20 h 15

RÉSOLUTION N° 655-12-2017

RÈGLEMENT 458-2017
TAUX POUR LES TAXES DE SECTEURS

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 20 novembre 2017;

ATTENDU l'adoption du projet de règlement lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 11 décembre 2017;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE le règlement de taxation no 458-2017, décrétant les taux pour les taxes de secteurs, soit adopté.

RÉSOLUTION N° 656-12-2017

RÈGLEMENT 459-2017
COMPENSATION POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE, DE TRANSPORT
ET DE DISPOSITION DES ORDURES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 20 novembre 2017;

ATTENDU l'adoption du projet de règlement lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 11 décembre 2017;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE le règlement de taxation no 459-2017, pour pourvoir au paiement des dépenses encourues pour le service de cueillette, de transport et de disposition des ordures et des matières recyclables, soit adopté.

RÉSOLUTION N° 657-12-2017

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2018-2019-2020

ATTENDU le rapport au conseil du trésorier en date du 18 décembre 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le programme de dépenses en immobilisations pour les années 2018-2019-2020, totalisant 20 409 600 \$, dont 6 746 900 \$ en 2018, 5 914 200 \$ en 2019 et 7 748 500 \$ en 2020, soit adopté comme déposé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.



Procès-verbal
de la séance extraordinaire du conseil municipal
tenue le 18 décembre 2017 à 20 h 15

RÉSOLUTION N° 658-12-2017

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée.

Jean-François Gauthier
Greffier et directeur des
Services juridiques

Jacques Gariépy
Maire